



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la
Commune de Plan-les-Ouates

du - 3 mai 2000

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la Commune de Plan-les-Ouates du 12 janvier 2000

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du
7 mars 2000

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments
du 19 février 1975

ARRÊTE

Il est donné le nom aux artères suivantes de :

- **Chemin de la Dérupe** CV-61860
partant du chemin des Brulaz et aboutissant au chemin de Maronsy. Du patois dérupâ, mot qui qualifie un chemin en pente raide.
- **Chemin de la Fin-des-Vaulx** CV-61859
sans issue, partant du chemin des Brulaz, allant en direction de la route des Chevaliers-de-Malte.
- **Chemin des Anciens-Bois** CV-61867
sans issue, partant du chemin de la Vironde, allant en direction du chemin de Plein-Vent. Du lieu-dit "Les Bois".
- **Chemin de Laissu** CV-61875
partant du chemin de Maronsy et aboutissant au chemin de la Vironde. Du nom de l'ancien lieu-dit (référence plan Mayer).
- **Chemin des Peterées** CV-61883
sans issue, partant du chemin Charles-BAUDOIN, allant en direction de la route de Saconnex-d'Arve. Du nom de l'ancien lieu-dit (référence plan Mayer).
- **Chemin du Champ-Rose** CV-61891
sans issue, partant du chemin de Verbant à la hauteur du n° 13.

- **Chemin de la Chenallaz** CV-61905
partant du chemin d'Humilly à la hauteur du n° 21, allant en direction du bois d'Humilly. Du nom de l'ancien lieu-dit "La Chenallaz".
- **Sentier d'Avaux-les-Bois** CV-61913
partant du chemin d'Humilly, allant en direction du bois d'Humilly. Du nom de l'ancien lieu-dit "D'Avaux-les-Bois" (référence plan Mayer).
- **Sentier Sous-la-Tour** CV-61921
partant de la route de Saconnex-d'Arve à la hauteur du n° 152 et aboutissant au chemin de l'Abérieu à la hauteur du n° 46.
- **Sentier de l'Etang-du-Paradis** CV-61930
partant de la route de Saconnex-d'Arve n° 119 et aboutissant au chemin de l'Abérieu.
- **Chemin des Etangs-de-la-Bistoquette** CV-61948
partant de la route de Saconnex-d'Arve à la hauteur du n° 60, allant en direction du Nant de la Bistoquette, pour rejoindre le chemin de l'Abérieu.
- **Chemin de l'Essartage** CV-61956
sans issue, partant de la route de Saconnex-d'Arve à la hauteur du n° 41, allant en direction de l'autoroute.
- **Sentier de la Bataille** CV-61964
partant de la route de Saconnex-d'Arve, allant en direction de l'autoroute. De l'ancien lieu-dit "Aux Batailles" (référence plan Mayer). Il rappelle les combats qui se déroulèrent dans la région, en juin 1589, entre les troupes genevoises et savoyardes.
- **Chemin des Chapons** CV-61972
sans issue, partant de la route de Saconnex-d'Arve à la hauteur du n° 150, allant en direction de l'autoroute.
- **Sentier du Pré-Jardinier** CV-61980
partant de la route des Chevaliers-de-Malte à la hauteur du n° 106 et aboutissant au chemin des Chapons.

Ces dénominations entrent en vigueur le 1^{er} août 2000.

Communiqué à :

Intérieur :	ex. 3
Finances :	ex. 1
Police :	ex. 2
Aménagement :	ex. 3
Chancellerie :	ex. 1
Sautier :	ex. 1
OCP :	ex. 1



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: